



Qui peut se vanter de n'avoir jamais buté sur un mot ou une expression du jargon informatique ? Par exemple (et au hasard) savez-vous ce que signifient les mots ou sigles suivants : Fanduc, Mbone, FDDI, Rambus, ZBR ? Le dictionnaire de l'informatique et d'Internet, proposé gratuitement en ligne, est très complet. Avec plus de 4 000 définitions, c'est un outil vivant qui s'enrichit au fil du temps. Le jour de nos tests, la dernière définition introduite était le mot « joost » (je vous laisse en chercher la définition !).

Dictionnaire de l'informatique et d'Internet

> " <http://www.dicofr.com/> "

Mais ces exemples ne doivent pas laisser croire que l'outil est réservé aux spécialistes ; la preuve du contraire est donnée par le Top10 des définitions qui place aux premières positions les termes « Ordinateur », « Serveur », « Internet », « Routeur », etc. Il n'est certainement pas inutile de temps en temps de revenir aux sources pour disposer d'une définition rigoureuse de mots utilisés très (trop ?) souvent. L'interface est sobre (bien que la publicité soit très présente) et l'utilisation est intuitive. La fonction principale est évidemment de chercher des définitions et vous pouvez le faire à partir d'un alphabet de la lettre initiale du mot, ou en tapant le mot dans l'espace adéquat. Le jour de nos tests le compteur annonçait 4349 définitions ce qui nous semble une excellente couverture du domaine (nous laissons aux spécialistes le soin de traquer les inévitables oublis !).

La page d'accueil fournit la liste des dernières définitions entrées dans le dictionnaire et la liste « Top 10 » cité plus haut. On y trouve également, sous la rubrique « Dossiers », une chronologie des étapes du développement de l'informatique qui est vraiment trop succincte pour être utile. Par contre les deux autres dossiers sont les bienvenus : une liste des noms de domaine et une table des « smileys » (si vous ne savez pas ce que c'est qu'un smiley c'est le moment d'utiliser le dictionnaire !).

Enfin, les textes officiels (c'est-à-dire parus au Journal Officiel) qui définissent le vocabulaire informatique français sont également fournis. Vous y apprendrez par exemple que le mot « smiley » évoqué plus haut doit être banni et remplacé par le mot « frimousse » et qu'un cookie est un « témoin de connexion ».